PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : *le 16 décembre 2016.*

Date de convocation du conseil municipal *: le 12 décembre 2016.*

Lieu du conseil municipal : *Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE*

Heure du conseil municipal : *la séance est ouverte à 19 h 00.*

Listes des présents, absents et pouvoirs *:*

PRESENTS : MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Geneviève CASTEX, Virginie CAZAUX, Martine GIULIANI, Loïc MAHE, Jean-Pierre PAVAN, Carine RIBEIRO-SAND.

ABSENTS : Pierre ALFONSO, Jocelyn CIMBER, Frédéric MERLY (procuration à Etienne GASQUET), Jérôme PACHECO, Jacques RIZZO, Annie SUD, Barbara TROUGNAC.

Nomination de la secrétaire de séance *: Madame* Andrée CARDONA *a été nommée secrétaire de séance.*

I. REPRESENTATION DE LA COMMUNE DE SAINT CLAR DE RIVIERE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2017 AU NOUVEAU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « LE MURETAIN AGGLO » (80/2016)

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Muretain, de la communauté de communes Axe Sud et de la communauté de communes rurales des coteaux du Savès et de l'Aussonnelle à compter du 1er janvier 2017 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 déterminant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires de la nouvelle communauté d'agglomération ;
Considérant que pour la Commune de SAINT CLAR DE RIVIERE le nombre de sièges au conseil communautaire du futur EPCI ne change pas et que les conseillers actuels conservent leur mandat,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré prend acte que le nombre de sièges au conseil de la Communauté d'Agglomération « Le Muretain Agglo » à compter du 1er janvier 2017 est inchangé et reste donc à 1 siège et confirme que les conseillers communautaires actuels conservent leur mandat et par conséquent la Commune sera représentée par : Monsieur Etienne GASQUET, titulaire et Madame Andrée CARDONA, suppléante.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie

GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO-SAND	Carine

II. DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017 (81/2016)

Monsieur le maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Il précise que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétisés l'année précédente.

Sur proposition du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements 2017 du budget principal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO-SAND	Carine

Arrivée d'Annie SUD à 19h12.

III. REVISION DU PLU : CHOIX DU CANDIDAT (82/2016)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'afin de maitriser le développement de l'urbanisation sur le territoire communal, le conseil municipal a, par délibération en date du 15 mars 2016, décidé de réviser son Plan Local d'Urbanisme.

Les études nécessaires à ce projet nécessitent de conclure un marché public de services, afin de confier ce dossier à un prestataire privé.

A cet effet, une consultation a été lancée par la parution d'un avis d'appel public à concurrence sur le site de la Dépêche du Midi le 30 août 2016, avec une date limite de remise des offres fixées au vendredi 14 octobre à 12h00**.**

5 bureaux d'études ont répondu dans les délais fixés et, après analyse de l'ensemble de ces offres, la proposition du **groupement PAYSAGES et l'ARTIFEX**, pour un montant de **28 500 € HT pour le PLU en tranche ferme et 4 500 € HT pour l'évaluation environnementale en tranche optionnelle**, a été considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, décide : d'autoriser le Maire à conclure le marché public de services pour la révision du Plan Local d'Urbanisme avec le groupement PAYSAGES et l'ARTIFEX; que ce marché sera réalisé pour le montant estimatif de **28 500 € HT en tranche ferme et 4 500 € HT en tranche optionnelle**, figurant à l'acte d'engagement ; que la durée prévisionnelle de ce marché sera de **18 mois pour la tranche ferme et deux mois supplémentaires en cas d'affermissement de la tranche optionnelle**, hors délais de validation pris par la commune.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO-SAND	Carine
SUD	Annie

Martine GIULIANI demande au maire qu'elle lui rappelle les raisons de la mise en révision du P.L.U. les raisons sont les suivantes : zone au centre du village à redéfinir, agrandissement de la zone artisanale, création du camping. La commune percevra une subvention pour la révision du P.L.U.

IV. TRANSFERT DE LA COMPETENCE POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES ET DE RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES (83/2016)

Conformément à l'article L1425-2 du CGCT, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a élaboré un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) qui vise à couvrir progressivement le territoire départemental en très haut débit, d'ici 15 à 20 ans.

Eu égard à l'intérêt que présente cette prise de compétence par la Communauté d'Agglomération pour le territoire communautaire et les habitants, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à délibérer favorablement sur ce projet.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide de transférer à la communauté d'Agglomération « Le Muretain Agglo » la compétence facultative « Communications électroniques et d'approuver le principe de l'adhésion future de la communauté d'Agglomération « Le Muretain Agglo » au Syndicat Mixte Ouvert « Haute-Garonne Numérique ».

La commune doit payer pour cela la somme de 147 000 € sur 5 ans en investissement ainsi que le fonctionnement. Interrogé par Loïc MAHE, Monsieur le maire indique que la pleine réalisation de ce dispositif sera réalisée d'ici 3 ans.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie

GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO-SAND	Carine
SUD	Annie

V. IMPASSE DE LA TOURRASSO : RETROCESSION DE LA VOIRIE A LA COMMUNE (84/2016)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n° 18/2016 du 15 mars 2016, il a été décidé d'intégrer les espaces verts, la voirie et les réseaux du lotissement dans le domaine communal moyennant un euro symbolique au bénéfice de Monsieur GASQUET Jean.

Le conseil municipal avait alors donné délégation à Monsieur le Maire afin de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier. Il propose de donner également délégation de signature à Madame Andrée CARDONA, afin qu'elle puisse signer les pièces en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide de donner délégation de signature à Madame Andrée CARDONA afin qu'elle puisse signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

VI. D.E.T.R. 2017 : local 1 rue Jean Jaurès : mise en accessibilité (85/2016)

Monsieur le maire rappelle l'obligation faite aux collectivités locales de rendre accessible les bâtiments publics. Aussi, il propose de programmer les travaux de mise aux normes du local 1 rue Jean Jaurès avec : l'agrandissement du passage de porte et la réfection totale des baies vitrées afin d'améliorer la sécurité et l'isolation ainsi que la création d'une rampe d'accès.

Il présente les devis de deux entreprises :

- Eurl MARTINS PAULO : la création d'une rampe d'accès 4553.37€ HT soit 5464.04 € TTC
- SAS Rieumes Véranda : agrandissement du passage de porte et réfection du vitrage : 7654 € HT soit 9184.80 € TTC

Le montant global s'élève à 12 207.37 € Ht soit 14 648.84 € TTC. Afin de financer ces travaux, il propose de solliciter une D.E.T.R. auprès des services de la Sous Préfecture.

Sur proposition du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer les travaux de mise aux normes du bâtiment classé ERP situé au 1 rue Jean Jaurès, d'accepter les devis des entreprises Eurl MARTINS PAULO et SAS Rieumes Véranda pour un montant global HT de 12 207.37 € soit 14 648.84€ TTC, d'inscrire la dépense au budget communal primitif 2017 en section d'investissement et de solliciter une D.E.T.R. 2017 auprès de Monsieur le SOUS PREFET pour le financement de ces travaux.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
GIULIANI	Martine

MAHE	Loïc
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO-SAND	Carine
SUD	Annie

VII. QUESTIONS DIVERSES

1 - Les vœux à la population se dérouleront le 14 janvier à 11h30 et la galette des rois pour le personnel et le 3ème âge se déroulera le 15 janvier 2017 à 14h30.

2 - Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour l'établissement de plusieurs devis afin de sécuriser le groupe scolaire : sas au CLAE, barreaux, plots. Loïc MAHE demande s'il est possible d'intégrer l'installation de grille de ventilation à ces travaux.

3 – Transport : à compter du 01 septembre 2017, la commune sera desservie par 6 aller/retour TAM TAM du lundi au vendredi. Il faudra aussi demander que la commune soit aussi desservie le samedi. Virginie CAZAUX demande s'il existe des statistiques afin de connaître la fréquentation des bus TAM TAM. Monsieur le maire indique que ces données sont envoyées par le Muretain Agglo. Loïc MAHE suggère de communiquer sur cette nouveauté afin que les bus ne tournent pas à vide. Les travaux de la voie ferrée sur MURET commencent en 2017 et vont durer deux ans. Le cadencement sera ensuite plus important.

4 – Camping : Loïc MAHE demande comment le camping pourra se raccorder au réseau d'assainissement. Monsieur GASQUET indique qu'il faudra que le nécessaire soit fait par le propriétaire.

5 – O.M. : la réduction des tournées de ramassage des ordures ménagères va faire économiser la somme de 160 000 € qui seront utilisés pour l'installation de containers enterrés. L'avantage de cette installation est l'espacement des tournées de collecte et moins de manutention, donc moins de maladies professionnelles, moins de fréquentation sur la chaussée. D'autre part ce dispositif est plus propre.

6 – Agence Postale Communale : Virginie CAZAUX indique que l'agence postale est actuellement ouverte jusqu'à 12h00 le samedi et jusqu'à 12h30 le lundi. Elle suggère, à condition de Madame BREIL y soit favorable, que l'agence soit ouverte jusqu'à 12h30 le samedi et 12h00 le lundi, le samedi étant plus fréquenté que le lundi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Tableau des signataires :

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
CARDONA	Andrée	
CASTEX	Geneviève	
CAZAUX	Virginie	
GIULIANI	Martine	
MAHE	Loïc	
PAVAN	Jean-Pierre	
RIBEIRO-SAND	Carine	
SUD	Annie	